

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Lundi 14 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf le Quatorze Octobre à 20 heures

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance monsieur Antoine SALITOT est désignée à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Madame Caroline CAYEUX, monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Jean-Marie JULLIEN, monsieur Gérard HEDIN, monsieur Franck PIA (arrivé au dossier numéro 2), monsieur Robert CHRISTIAENS, monsieur Jean-François DUFOUR, monsieur Charles LOCQUET, monsieur Bruno MARCHETTI monsieur Olivier TABOUREUX, madame Béatrice LEJEUNE, monsieur Gilles BOITEL, madame Fatima ABLA, monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, monsieur André COËT, madame Martine DELAPLACE, monsieur Gilles DEGROOTTE, monsieur Jean-Paul CORDIER, monsieur Jean-Luc BRACQUART, monsieur Frédéric GAMBLIN, madame Christine LEFEVRE (suppléante de monsieur Christian SADOWSKI), monsieur Laurent LEFEVRE, monsieur Laurent DELMAS, monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, monsieur Jean-Marie DURIEZ, monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, monsieur Edmond BAILLY, monsieur Jean-Jacques DEGOUY, monsieur Alain DRUJON, monsieur Hubert PROOT, monsieur Claude POLLE, monsieur André DUTHOIT, monsieur Noël VERSCHAEVE, monsieur Erik MULLOT, madame Nelly DEBRYE, madame Nathalie ROLLAND, monsieur Jean-Louis CHATELET, monsieur Laurent SAULNIER, madame Catherine THIEBLIN, monsieur Dominique CORDIER, madame Marie-Claude DEVILLERS, monsieur Michel ROUTIER, madame Claudine GEOFFROY, monsieur Denis NOGRETTE, monsieur Hubert VANYSACKER, monsieur Régis LANGLET, monsieur Christophe de l'HAMAIDE madame Anne GEFFROY, monsieur Joël LIONNET, madame Anne FUMERY, monsieur Jean-Jacques DUBOIS, madame Jacqueline FONTAINE, monsieur Jean-Charles PAILLART, madame Ada DJENADI, madame Guylaine CAPGRAS, monsieur Philippe VAN WALLEGHEM, monsieur Manuel BALACHE, madame Nathalie BERTOIS, madame Béatrice PERNIER, monsieur Sylvain FRENOY, monsieur Jean-Luc SAUVE, monsieur Bruno GRUEL, monsieur Thibaud VIGUIER, madame Cécile PARAGE, monsieur Laurent DELAERE, monsieur Jérôme LIEVAIN (arrivé au dossier n°2), monsieur Mamadou LY, monsieur Philippe VIBERT (arrivé au dossier n°2), monsieur Christophe GASPART, monsieur David NEKKAR (arrivé au dossier n°2), madame Charlotte COLIGNON (arrivé au dossier n°2), monsieur Grégory PALANDRE, monsieur Christophe TABARY, monsieur Grégory NARZIS, monsieur Aymeric BOURLEAU, Medhi RAHOUI, monsieur Mohrad LAGHRARI, madame Nathalie KABILE, monsieur Antoine SALITOT.

Madame Elisabeth LESURE, monsieur Jean-Pierre SENECHAL, monsieur Philippe DESIREST, madame Florence ITALIANI, monsieur Didier LEBESGUE, Monsieur Yves SAJOT, monsieur Alain ROUSSELLE, monsieur Patrick SIGNOIRT, monsieur David ILLIGOT, madame Salima NAKIB, madame Elodie BAPTISTE.

Monsieur Jacques DORIDAM représentée par monsieur Jean-Marie JULLIEN
Monsieur Jacques BILLORE représenté par monsieur Gérard HEDIN
Madame Nicole WISSOTZKY représentée monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE
Monsieur Pierre MICHELINO représenté par monsieur Charles LOCQUET
Monsieur Serge COURTOIS représenté par monsieur Jean-Luc BRACQUART
Madame Françoise BRAMARD représentée par madame Caroline CAYEUX
Madame Corinne CORILLION représentée par monsieur Jean-Luc BOURGEOIS
Madame Aysel SENOL représentée par monsieur Claude POLLE
Monsieur Jérôme LIEVAIN représenté par madame Fatima ABLA jusqu'au dossier numéro 2
Madame Charlotte COLIGNON représentée par madame Guylaine CAPGRAS jusqu'au dossier n°2
Madame Aissé TRAORE représenté par monsieur Mohrad LAGHRARI
Monsieur Benoit MIRON représenté par monsieur Franck PIA
Madame Chanez HERBANNE représentée par Catherine THIEBLIN

Date de la convocation : le 8 octobre 2019 - Date d'affichage : le 21 octobre 2019

Nombre de présents :

74 au dossier n°1

79 à partie du dossier n°2

Nombre de votants:

87 au dossier n°1

90 à partir du dossier n°2

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le lundi 14 octobre 2019 à 20 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1. Finances - fixation des attributions de compensations (AC) définitives 2019 des communes

Les membres du conseil communautaire adoptent à **l'unanimité** les montants des attributions de compensation définitives 2019 des communes de la la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

2. Finances - budget supplémentaire 2019 - modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** d'arrêter les autorisations de programme et crédits de paiement de créer et d'arrêter les autorisations de programmes 2019.

3. Finances - budgets supplémentaires 2019 - budget principal et budgets annexes

Les membres du conseil communautaire adoptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** la décision modificative n°1 (budget supplémentaire) du budget principal et des budgets annexes de l'Agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		4 439 046,53 €
Propositions nouvelles	4 732 307,53 €	293 261,00 €
Total :	4 732 307,53 €	4 732 307,53 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 621 067,69 €	
Restes à réaliser N-1	2 360 459,22 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé		4 981 526,91 €
Propositions nouvelles	77 872,00 €	77 872,00 €
Total :	5 059 398,91 €	5 059 398,91 €

Les membres du conseil communautaire décident à **l'unanimité des suffrages exprimés** de la reprise totale (50 000 euros) de la provision le 24 juin 2015 pour les dégrèvements de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), cette provision n'ayant pas lieu d'être ;

Les membres du conseil communautaire décident à **l'unanimité des suffrages exprimés** de constituer une provision de 2 196 772 euros pour les déficits prévisionnels des budgets annexe de zones ;

Les membres du conseil communautaire décident à **l'unanimité des suffrages exprimés** de modifier la subvention de fonctionnement votée au budget primitif 2019 au profit du budget annexe transport et la porter à 1 055 278 €.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		3 111 357,06 €
Propositions nouvelles	3 150 795,51 €	39 438,45 €
Total :	3 150 795,51 €	3 150 795,51 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	1 392 413,47 €
Restes à réaliser N-1	2 228 082,50 €	325 956,93 €
Propositions nouvelles	886 950,00 €	2 048 575,96 €
Total :	3 115 032,50 €	3 115 032,50 €

BUDGET ANNEXE SPANC

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		6 528,70 €
Propositions nouvelles	188,00 €	-
Total :	188,00 €	188,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	63 317,15 €
Restes à réaliser	16 740,00 €	
Propositions nouvelles	46 577,15 €	-
Total :	63 317,15 €	63 317,15 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		55 223,19 €
Propositions nouvelles	594 400,19 €	539 177,00 €
Total :	594 400,19 €	594 400,19 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 221 961,84 €
Restes à réaliser N-1	401 553,93 €	
Propositions nouvelles	820 407,91 €	-
Total :	1 221 961,84 €	1 221 961,84 €

BUDGET ANNEXE GNV

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		693 014,13 €
Propositions nouvelles	693 014,13 €	-
Total :	693 014,13 €	693 014,13 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		88 890,06 €
Propositions nouvelles	88 890,06 €	
Total :	88 890,06 €	88 890,06 €

BUDGET ANNEXE ZONE DU HAUT VILLE

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	6 042 568,00 €	6 042 568,00 €
Total :	6 042 568,00 €	6 042 568,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	573 077,57 €	- €
Propositions nouvelles	4 921 284,00 €	5 494 361,57 €
Total :	5 494 361,57 €	5 494 361,57 €

BUDGET ANNEXE ZONE DE PINCONLIEU

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	1 095 203,58 €	1 095 203,58 €
Total :	1 095 203,58 €	1 095 203,58 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	388 922,87 €	- €
Propositions nouvelles	921 589,58 €	1 310 512,45 €
Total :	1 310 512,45 €	1 310 512,45 €

BUDGET ANNEXE ZONE DE BEAUVAIS TILLE

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	8 452 752,16 €	8 452 752,16 €
Total :	8 452 752,16 €	8 452 752,16 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	699 274,82 €
Propositions nouvelles	8 256 752,16 €	7 557 477,34 €
Total :	8 256 752,16 €	8 256 752,16 €

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	516 009,21 €	516 009,21 €
Total :	516 009,21 €	516 009,21 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	516 009,21 €	- €
Propositions nouvelles	516 009,21 €	1 032 018,42 €
Total :	1 032 018,42 €	1 032 018,42 €

BUDGET ANNEXE PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté	- €	22 492,08 €
Propositions nouvelles	22 492,08 €	0,00 €
Total :	22 492,08 €	22 492,08 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	13 424,65 €
Restes à réaliser N-1	3 371,47 €	- €
Propositions nouvelles	10 053,18 €	- 0,00 €
Total :	13 424,65 €	13 424,65 €

BUDGET ANNEXE ZONE SAINT MATHURIN

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	1 385 477,92 €	1 385 477,92 €
Total :	1 385 477,92 €	1 385 477,92 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	885 477,92 €	
Propositions nouvelles	1 385 477,92 €	2 270 955,84 €
Total :	2 270 955,84 €	2 270 955,84 €

BUDGET ANNEXE ZAE TRANSFEREES

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	312 000,00 €	312 000,00 €
Total :	312 000,00 €	312 000,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	683 000,00 €
Propositions nouvelles	312 000,00 €	- 371 000,00 €
Total :	312 000,00 €	312 000,00 €

4. Finances - budget supplémentaire 2019 - modification de la subvention d'équilibre au budget annexe des transports

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** de fixer le montant de la subvention allouée au budget annexe des transports en fonctionnement de 1 055 278 euros conformément aux ouvertures de crédits 2019 (budget principal et annexe des transports).

5. Finances - fiscalité -taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - exonérations de locaux à usage industriel et de locaux commerciaux - année d'imposition 2020

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'exonérer pour l'année d'imposition 2020 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux dont la liste figure en annexe ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6. Finances - transfert des éléments d'actif et de passif et mise à disposition à la communauté d'agglomération du Beauvaisis des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée "assainissement" par la commune de Laversines

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la mise à disposition des ouvrages d'assainissement de la commune de Laversines au profit de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence annexé à la présente délibération ainsi que l'ensemble des actes afférents ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer le procès-verbal de transfert à la CAB.

7. Finances - transfert de la compétence assainissement - intégration des résultats du syndicat intercommunal pour le transport et le traitement des eaux usées de Hermes et Berthecourt versé à la commune de Hermes

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le transfert des résultats du syndicat intercommunal pour le transport et le traitement des eaux usées (SITTEU) par la commune de Hermes tels que défini par le tableau ci-dessous :

		Montant	CAB	Hermes
RESULTATS	Fonctionnement	39 438,45 €	titre 778	mandat 678
	Investissement	158 239,56 €	titre 1068	mandat 1068

8. Finances - transfert des éléments d'actif et de passif et mise à disposition à la communauté d'agglomération du Beauvaisis des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée "assainissement" par la commune de Hermes

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la mise à disposition des ouvrages d'assainissement de la commune de Hermes au profit de la communauté d'agglomération (CAB) ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence annexé à la présente délibération ainsi que l'ensemble des actes afférents ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué, à signer le procès-verbal de transfert à la CAB.

9. Finances - transfert des éléments d'actif et de passif nécessaires à l'exercice de la compétence transférée "assainissement" par la commune de Hermes rattachés à la répartition issue de la dissolution du syndicat intercommunal pour le transport et le traitement des eaux usées (SITTEU) de Hermes et de Berthecourt

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la mise à disposition des ouvrages d'assainissement issus du SITTEU de la commune de Hermes au profit de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer le procès-verbal de transfert à la CAB.

10. Administration générale - schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération du Beauvaisis 2014-2020 - mise à jour

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la mise à jour du schéma de mutualisation ci-annexée pour les 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;

11. Administration générale - personnel communautaire - tableau des emplois communautaires - ajustement

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'ajustement du tableau des emplois communautaires pour les motifs suivants :

- modifications de grades ou de temps d'emploi (au conservatoire) afin de remplacer des agents mutés ou partis en retraite ou des postes non pourvus sur l'ancien grade et en fonction des nouveaux besoins ;

- création de postes pour répondre aux besoins supplémentaires des services, notamment à la direction des ressources humaines, direction mutualisée avec la ville, le CCAS et l'office de tourisme et où la charge de travail à la faveur des évolutions réglementaires est exponentielle (refonte des dispositions concernant la formation, le reclassement, le régime indemnitaire, les contractuels, les instances paritaires...) ;

- promotion interne en catégorie A et C, en vue de favoriser l'évolution de carrières des agents suite aux commissions administratives paritaires ;

12. Administration générale - personnel communautaire agents communautaires logés - règlement

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le règlement relatif aux agents logés, ci-après annexé, commun à la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la ville de Beauvais et au centre communal d'action sociale.

13. Économie - chantier insertion - association recherches emplois Bury (REB) - renouvellement de la convention - année 2020

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le renouvellement du conventionnement avec l'association recherches emplois Bury (REB) pour l'année 2020 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'effectuer le règlement de ces prestations réalisées par cette association.

14. Approbation de la création du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Beauvaisis-Clermontois et des statuts de ce syndicat

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la création d'un syndicat mixte composé de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la communauté de communes du Clermontois, chargé de la réalisation d'un SCoT couvrant les deux territoires ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le projet de délimitation du périmètre du syndicat mixte valant périmètre du SCoT, à l'échelle de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la communauté de communes du Clermontois ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le projet de statuts dudit syndicat mixte.

15. Environnement - voirie - modification de la catégorisation de la voie communale (VC) n°3 - commune de Therdonne et commune de Allonne

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** le changement de catégorie de la voie communale n°3 entre la commune de Therdonne et commune de Allonne voie communale en catégorie « trafic intense », (liaison interne à la communauté d'agglomération du Beauvaisis).

16. Environnement - voirie - fonds de concours travaux de réfection de voirie VC n°3 - commune de Therdonne et commune d'Herchies

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'attribution de fonds de concours pour des travaux de réfection de voirie comme suit :

commune de THERDONNE – V.C. n° 3 :

montant total H T des travaux	18 584,48 €
subvention départementale	5 761,18 €
montant part communale	6 411,65 €
fonds de concours	6 411,65 €

commune d'HERCHIES – Route de Plouy louvet V.C. n° 3 :

montant total H T des travaux	169 824,65 €
subvention départementale	57 740,00 €
montant part communale	56 042,33 €
fonds de concours	56 042,32 €

17. Environnement - déchets - rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service - approbation

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018 de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

18. Environnement - déchets - association les ateliers de la Bergerette - attribution d'une subvention

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'année 2019 afin d'aider l'association dans les activités réalisées (récupération des objets du caisson réemploi sur la déchetterie d'Auneuil, débarras d'objets chez les particuliers).

19. Environnement - assainissement - rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) - approbation

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de l'année 2018.

20. Environnement - assainissement - rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif - approbation

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2018.

21. Environnement - assainissement - rapport annuel du délégataire 2018 -- approbation

Les membres du conseil communautaire ont pris acte de la présentation des 9 rapports du délégataire du service public assainissement collectif pour l'année 2018.

22. Environnement - assainissement - convention de partenariat avec l'agence de l'eau Artois Picardie pour le raccordement au réseau public de collecte des hameaux de la Borde et de la Houssoye à Crèvecœur-le-Grand

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la convention de partenariat avec l'agence de l'eau Artois-Picardie pour le raccordement au réseau public de collecte dans le cadre de son 11^e programme d'interventions (2019-2024) ;

Les membres du conseil communautaire sollicitent à l'**unanimité** des aides financières auprès de l'agence de l'eau Artois-Picardie.

23. Environnement - assainissement - convention de délégation de maîtrise ouvrage - travaux d'eaux pluviales rue des Vignettes à Juvignies

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la convention de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'eaux pluviales rue des Vignettes à Juvignies ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** le maître d'ouvrage coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la communauté d'agglomération du Beauvais.

24. Environnement - assainissement - avenants aux contrats de délégation de service public d'assainissement de Bailleul-sur-Thérain, Bresles, Crèvecœur-le-Grand et Laversines - Harmonisation du bordereau des prix des travaux de branchement

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les avenants aux contrats de délégation de service public d'assainissement collectif des communes de Bailleul-sur-Thérain, Bresles, Laversines et Crèvecœur-le-Grand ; afin d'harmoniser le bordereau des prix unitaires pour les travaux de branchement sur l'ensemble des 5 contrats de son territoire

25. Environnement - gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI) - approbation des nouveaux statuts du syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain et transfert de la compétence GEMAPI

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'adhésion du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de l'Avelon au syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain avec demande de prise d'effet au 1^{er} janvier 2020 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de transférer la compétence GEMAPI (items 1, 2, 5, 8 de l'article L. 211.7 du code de l'environnement) au syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain sur l'ensemble du territoire de la CAB concerné à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** nouveaux statuts du syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (SIVT);

26. Environnement - gestion des milieux aquatiques et protection des inondations - demande de subventions restauration de la continuité écologique au moulin de la pisciculture à Milly-sur-Thérain

Les membres du conseil communautaire de prendre en charge les frais de l'étude complémentaire de faisabilité de la restauration de la continuité écologique du moulin de la pisciculture à Milly-sur-Thérain, sous réserve de l'accord de l'exploitant ou, à défaut, du propriétaire de l'ouvrage sur le remboursement de la part de l'étude non subventionnée ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** de solliciter des aides financières de l'agence de l'eau Seine-Normandie, du conseil régional des Hauts-de-France et du fonds européen de développement régional (FEDER) pour cette étude.

27. Économie - convention avec la région Hauts-de-France relative au financement des opérateurs de la création d'entreprises

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la convention avec la région Hauts-de-France relative au financement des opérateurs de la création d'entreprises.

28.Économie - ZAC Novaparc - cahier des charges de cession de terrains (CCCT) - modification

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** la modification du cahier des charges de cession de terrains comme suit :

- l'alinéa 10.1 : documents réglementaires est renommé « conditions générales d'implantations » ;
- y est introduit la phrase suivante « les établissements relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement sont interdits dans la zone dès lors qu'ils présentent des périmètres de danger sortant de l'emprise foncière de ladite entreprise.

29. Économie - subvention dans le cadre du dispositif LEADER

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** la mise en place du dispositif financier LEADER (programme qui permet d'accompagner des projets touristiques et économiques privés comme publics visant au développement économique local et rural. Ce fonds européen, pour être mobilisé, doit cependant être adossé à un cofinancement public) ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** le règlement d'attribution de subvention dans le cadre du dispositif LEADER, la communauté d'agglomération du Beauvaisis souhaite subventionner les projets à hauteur de 20 % du coût total éligible, plafonné à 15 000 € (plancher de subvention à 1 000 €).

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la signature de la convention financière liant chaque bénéficiaire et la communauté d'agglomération du Beauvaisis ainsi que la convention régionale

30. Enseignement supérieur - promotion économique du territoire - entrepreneuriat étudiant - université de Picardie Jules Verne - dispositif PEPITE - octroi de subvention

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'attribuer une subvention de 5 000 euros au profit de l'université de Picardie Jules-Verne dans le cadre du déploiement du dispositif pôle étudiant picard pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) sur le Beauvaisis.

Le déploiement du PEPITE sur le territoire du Beauvaisis se traduira par diverses offres : ateliers de sensibilisation des enseignants en lien avec l'écosystème local, portage d'un événement de sensibilisation de grande ampleur, accompagnement sur-mesure des étudiants entrepreneurs avec les partenaires du territoire, création d'une dynamique de réseau (lien avec notre incubateur, découverte des espaces de coworking du StartLab...).

31. Économie - pépinière et hôtel d'entreprises - hébergement des étudiants-entrepreneurs

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la mise à disposition à titre gracieuse d'espaces de travail et des salles de réunion pendant six mois, renouvelable une fois aux porteurs de projets relevant du statut d'étudiant entrepreneur ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de prendre en charge le coût d'incubation ITerra pour tout étudiant-entrepreneur à hauteur de 150 € / mois.

32. Économie - commerce - ouvertures dominicales 2020

Les membres du conseil communautaire autorisent à la **majorité** pour l'ensemble des communes de l'agglomération du Beauvaisis, la possibilité d'ouverture dominicale des commerces, en tenant compte des grandes périodes commerciales, à savoir :

- le début des soldes d'hiver (12 janvier 2020) ;
- le début des soldes d'été (28 juin 2020) ;
- la rentrée scolaire (30 août 2020) ;
- la période des fêtes de fin d'année.

33. Économie - commerce - fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) - convention de partenariat

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la signature de la convention avec les différents partenaires au titre du fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce FISAC.

34. Économie - innovation - appel à projets en innovation agricole - octroi de subventions

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de l'appel à projets en innovation agricole :

- 10 000 euros pour les porteurs du projet Farmr :

«Farmr. est le premier réseau social agricole. C'est un site internet qui permet aux agriculteurs français de se connecter entre eux en fonction de leurs spécificités métier et ainsi de pouvoir mieux échanger de l'information, des conseils, des savoir-faire ou encore des ressources autour de problématiques quotidiennes communes.

- 6 000 euros pour les porteurs du projet Demande à Gaston :

« Demande à Gaston » est un comparateur agricole dont l'objectif est de proposer aux agriculteurs une solution où ils pourront simplement comparer les différents fournisseurs sans avoir à répéter leur demande ou bien aller par eux-mêmes sur chaque site et y consacrer un temps important.

- 4 000 euros pour les porteurs du projet Data Exchange (My Easy Farm) :

MyEasyFarm est une plateforme qui vise à échanger, collecter et analyser des données agricoles, avec une spécialisation dans l'échange de données avec les matériels agricoles.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'offrir aux lauréats susvisés la possibilité d'être hébergé et accompagné 6 mois gratuitement au StartLab.

35. Économie- innovation - appel à projets innovation agricole - mise en place

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer l'appel à projets perpétuel mis en place à partir du 1^{er} janvier 2020 et tout document relatif à ce dossier.

36. Économie - projet Pima@tec - octroi de subvention

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'attribuer une subvention pour l'immobilier d'entreprise de 500 000 € dans le cadre du projet Pima@tec qui fait pleinement partie de l'écosystème de Rev'Agro. Pima@tec a vocation de devenir un centre international d'innovation et d'expertise en machinisme agricole.

37. Approbation de la convention partenariale MOBY de sensibilisation des établissements scolaires à l'écomobilité

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** la participation de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au programme MOBY pour la réalisation de plan de déplacements établissements scolaires ;

Le programme MOBY est basé sur 4 étapes fondamentales :

- le lancement de la démarche avec la constitution d'un comité de personnes volontaires pour porter le PDES dans l'établissement (élèves, parents d'élèves, enseignants, personnels de l'école) ainsi qu'au minimum un membre de la collectivité ;
- le diagnostic avec la réalisation d'une enquête déplacements en rapport avec l'école (y compris sorties scolaires, livraisons, etc.) ;
- le plan d'actions sélectionnant les actions d'écomobilité adaptées ;
- les ateliers de sensibilisation des élèves en classe (animations pédagogiques et ludiques, sécurité routière).

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** le principe de prise en charge sur le budget annexe transport de 50 % du reste à charge pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021 ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention partenariale pour la mise en œuvre du programme MOBY.

38. Transports - mise en réforme de deux autobus standards du réseau des transports urbains

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** le principe de mise en réforme des deux bus standards urbains suivants :

- 1 bus standard GNV de marque HEULIEZ, modèle GX 217, immatriculé 5217 YS 60 en 2000 et comptabilisant 410 411 km ;
- 1 bus standard GNV de marque VANHOOL, modèle A330, immatriculé 586 ALN 60 en 2004 et comptabilisant 570 195 km.

-Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la ville de Beauvais, propriétaire du véhicule de marque Heuliez et l'agglomération du Beauvaisis, propriétaire du véhicule de marque Vanhool, à vendre ou céder ces véhicules réformés

39. Équipements culturels - école d'art du Beauvaisis - conventions de partenariat avec l'ASCA, le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis, le Quadrilatère, l'institut UniLaSalle et l'association « Les amis de l'école d'art du Beauvaisis »

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** les conventions de partenariat entre l'école d'art et chaque établissement : l'ASCA, le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis, le Quadrilatère, l'institut UniLaSalle, afin d'offrir au public des opportunités de rencontres enrichissantes.

40. Équipements culturels - réseau des médiathèques du Beauvaisis - signature de conventions de partenariat avec le lycée les Jacobins et l'association l'Écume du jour

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer les conventions partenariat entre le réseau des médiathèques du Beauvaisis et le lycée les Jacobins et l'association l'Écume du jour.

41. Équipements culturels - conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental - demande de subvention auprès de l'État

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à solliciter le concours financier, au taux le plus élevé, de l'État (DRAC des Hauts-de-France) et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier au profit du conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental.

42. Équipements culturels - conservatoire à rayonnement départemental du Beauvaisis (CRD)- grille de rémunération des enseignants du conservatoire dans le cadre de la programmation artistique

Les membres du conseil communautaire valident à l'**unanimité** la grille de rémunération des enseignants du conservatoire dans le cadre de la programmation artistique qui entrera en application à compter de la saison 2019/2020 comme suit :

- Soliste accompagné ou non par une formation orchestrale : 280,00 €. Ce cachet forfaitaire inclut une répétition générale et une représentation ;
- formation de musique de chambre, du duo à l'octuor : 222,50 € correspondant à un service de répétition et un service de représentation ou 145,27 € pour une représentation. Au-delà de l'octuor, la formation est considérée comme une formation orchestrale ;
- orchestre : 102,87 € le cachet (représentation ou répétition) ;
- chef de chœur, chef d'orchestre : 300 €. Ce cachet forfaitaire inclut une répétition générale et une représentation. La rémunération des répétitions sera établie sur la base du tarif de la convention collective. Cette disposition ne concerne pas les ensembles dont les enseignants ont la charge dans leur emploi permanent ;
- danseurs et comédiens (évoluant avec d'autres danseurs ou musiciens) : 53,47 € par répétition ; 121,60 € ou 139,74 € le cachet, selon le nombre de représentation ;
- metteur en scène, chorégraphe, arrangement musicaux : une somme forfaitaire selon le temps du programme sera négociée avec l'enseignant.

43. Équipements culturels - conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental - convention de partenariat culturel avec l'école de musique intercantonale de l'Oise normande (EMION)

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué la convention de partenariat entre conservatoire du Beauvaisis et l'école de musique intercantonale de l'Oise normande (EMION), pour des missions d'initiation, de formation, de sensibilisation, de diffusion et de création artistiques.

44. Équipements culturels - conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental - convention de partenariat culturel entre le conservatoire à rayonnement départemental du Beauvaisis et l'association Cantus Felix

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué, à signer la convention de partenariat entre conservatoire du Beauvaisis et l'association Cantus Felix pour l'année scolaire 2019-2020 afin de pouvoir continuer à développer les ateliers mis en place autour du chant choral, fédérant des choristes adhérents à l'association ainsi que des élèves adultes et adolescents inscrits au conservatoire.